

L'islam obsède les Français : "conversion d'une jeune fille à Nancy", l'article le plus lu...

écrit par Maxime | 8 avril 2018



<https://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-ville/2018/04/07/sa-fille-s-est-convertie-a-l-islam>

L'article le plus lu de « l'Est républicain » ne tourne pas non plus autour du pot.

Faut-il s'attendre à une plainte du CCIF?

*« Nancy – Société Sa fille s'est convertie à l'islam
Etudiante à Nancy, elle est désormais convertie à l'islam et porte le voile. Ses contacts avec sa famille s'espacent, elle a coupé toutes relations avec ses anciens amis. Difficile de ne pas s'inquiéter ».*

L'adjectif « radical » n'apparaîtra à aucun moment dans cet article, tout au plus saura-t-on que « Mme S. pense forcément aux risques de radicalisation pesant sur sa fille ».

Et en plus, c'est un voile coloré... car la mode aujourd'hui est de nous dire que tant que le voile est coloré, tout va bien. Sauf que « la jeune étudiante, qui a pris l'option arabe à la

fac de lettres, a coupé les ponts avec ses anciens amis et ses relations avec sa famille sont devenues très difficiles depuis qu'elle porte le voile. « J'essaie de maintenir un contact avec elle, Après avoir vécu un moment chez une ''sœur'', elle a pris un logement que j'ai pu voir par Skype, car elle ne veut pas nous donner son adresse. Il est meublé très sommairement ».

Je ne pense pas que le CCIF puisse gêner le journal en quoi que ce soit.

Le classement de l'article n°1 parmi les plus lus ces derniers jours montre l'intérêt des lecteurs pour ce sujet.

Les parents sont désemparés.

La réponse étatique ? « J'ai également contacté Stop-Djihadisme via un numéro vert, j'ai expliqué le changement de comportement de Léa et j'ai pu en discuter avec une psychologue. Mais c'est tout

(...) « Léa ne nous écoute plus, ni son frère ni sa sœur. Nous sommes une famille unie, ses oncles et tantes s'inquiètent aussi. Nous avons pensé, si elle voulait se rendre en Egypte, partir avec elle au cas où. Je lui avais pris son passeport, que je lui ai finalement redonné après une grosse dispute quand elle est arrivée voilée à la maison. Je tempère mais je m'inquiète forcément, son père aussi et je regrette que les services concernés ne puissent pas aller fouiller dans son ordinateur et dans son téléphone portable. Je sais que nous sommes dans un Etat de droit, mais n'y a-t-il pas non-assistance à personne en danger » ? ».